



Un leader de l'opposition camerounaise crédibilise le Groupe de travail du conseil des droits de l'homme de l'Onu, qui appelle à la libération des prisonniers politiques du Mrc.

Le Collectif Sylvain Souop vient de rendre compte de ses diligences auprès de ce Groupe de travail sur les détentions arbitraires, qui a, récemment, rendu public son avis sur les arrestations et détentions de 2019 à 2020 des militants et cadres du Mrc. C'était au cours d'une conférence de presse donnée par le collectif des avocats Sylvain Souop au siège du parti à Odza. Cet échange avec la presse nationale et internationale a été présidé par le leader national du Mouvement pour la renaissance du Cameroun(Mrc), Maurice Kamto.

Trois idées cruciales ressortent de cette conférence de presse. La première est relative au fait que quinze noms des cadres et militants du Mrc ont retenu l'attention du Groupe de travail du conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations-Unies (Onu). Entre autres identités remarquables qui en font partie intégrante : Alain Fogue Tedom, Trésorier national du Mrc ; Olivier Bibou Nissack, porte-parole du président national ; Mispa Awasum, présidente du mouvement des femmes du parti; Gaston Serbal Abe, Albert Dzongang, conseiller spécial du leader du Mrc, Laure Noutchang; etc. Dans cette liste des quinze concernés, il y a certaines anciennes figures ayant démissionné du parti de Maurice Kamto, en l'occurrence Célestin Djamen, ancien secrétaire national en charge des droits de l'homme, Christian Fouelefack, ancien secrétaire de la fédération départementale du Mrc pour la Menoua. Même les noms des

défunts ont été choisis, à l'instar de celui de Paul Eric Kingue, ancien président national du Mouvement patriotique pour un Cameroun nouveau (Mpcn), qui avait, pendant des mois avant son décès, pourfendu son allié principal. Comme P.E. Kingue, C. Djamen ne cesse de diffuser, de manière véhémente, ses critiques à l'endroit de son ancien leader. Mais cela n'a pas incité Maurice Kamto à extraire leurs noms de la liste des retenus que l'État du Cameroun doit libérer et dédommager si cet avis rencontre l'assentiment du gouvernement camerounais. En effet, le président national du Mrc justifie le fait d'avoir intégré leurs noms en raison de l'option pour la triple logique de la transcendance, de la droiture et de l'élévation. L'homme politique clame qu'il n'est pas un être humain qui attise des rancœurs, l'aigreur et la haine à l'égard de ceux qui se disent être ses ennemis. Seulement, C. Penda Ekoka, ancien leader du mouvement "Agir", de regrettée mémoire, n'a pas été sélectionné parmi les quinze parce qu'il avait constitué, lui-même, son conseil composé de deux avocats français, dont Me William Bourdon.

La deuxième idée que défend M. Kamto est celle de l'exigence de la libération immédiate et inconditionnelle de Olivier Bibou Nissack et Alain Fogue Tedom. Pour le président national du Mrc, les deux cadres du parti n'auraient jamais dû être condamnés à sept ans d'emprisonnement ferme pour des motifs que cette formation politique de l'opposition qualifie "d'arbitraires". Toute chose qui justifie le procès en appel entamé le 15 septembre 2022, et dont l'audience a lieu ce jeudi, 17 novembre 2022 à la cour d'appel du Centre. Le délibéré lié à cette affaire va être prononcé.

La troisième idée que soutient le principal opposant au régime de Yaoundé est le refus manifeste du collectif d'avocats du parti de voir les civils jugés par les tribunaux militaires. M. Kamto argue que ces juridictions sont incompétentes pour juger et condamner ces civils. In fine, le leader politique informe l'opinion publique nationale et internationale que 123 plaintes ont été déposées auprès du Groupe de travail du conseil de l'ordre des droits de l'homme des Nations-Unies sur les détentions arbitraires des cadres et militants du Mrc.

*Serge Aimé Bikoi*